



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 4050818

Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365

N/REF : 23/04/2024 15H41 C:005360 I:20106
V/REF : 940618
V/Email reçu le Mardi 23/04/2024 a 15H41

SELON DEVIS N° 4040113

V/REF.IMM. 0593
IMMEUBLE : LE 16 DIDEROT -0593
16A/B/C, RUE DIDEROT
69600 OULLINS

SEMCODA
Agence De Villeurbanne
31 RUE LOUIS GUERIN
CS 30086
69100 VILLEURBANNE

Vaulx en Velin, le 23 Mai 2024

Référence Marché: NOTRE TARIF EN VIGUEUR

LOCALISATION : ALLEE N16 DIDEROT - CONTACTER MME MARIN (GEA) TEL07 78438698 OU
04 78668170
YANN DEGEORGE 06 29 97 54 45.

MOTIF : Votre accord sur notre devis n° 4040113 du 23/04/2024 d un montant de
785 EURO HT

Donneur d'ordre : Mme F. KAID-AMEUR

NATURE DE L'INTERVENTION :

Travaux de menuiserie

PRENDRE RENDEZ-VOUS POUR LES ACCES

ACCES PAR LES SKYDOMES

INTERVENTIONS D'UNE EQUIPE DE 2 TECHNICIENS

MISE EN SECURITE DE NOTRE PERSONNEL AVEC DES EQUIPEMENTS DE PROTECTION
INDIVIDUEL ADAPTE

MISE EN PLACE DE TREILLIS ANTI VOLATILES AUTOUR DES 6 CHEMINEES

CONTROLE DE BONNE FIXATION

NETTOYAGE ET REPLI DU CHANTIER

NOTRE INTERVENTION DU 21/05/2024.

OBSERVATIONS : CS LCOMPTER Email envoyé le 22/05/24 a 17H03 Mme F. KAID-AMEUR

LORS DE NOTRE INTERVENTION, NOUS AVONS CONSTATE QUE LA GAINES N'EST PAS
BRANCHEE SUR LE MOTEUR VMC
VEUILLEZ VOUS RAPPROCHER AUPRES DE LA SOCIETE EN CONTRAT



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 4050818

Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365

DESCRIPTIF TECHNIQUE DE L'ACTIVITE :

Reconnaissance du chantier. Installation et mise en place du matériel.
Réalisation de l'intervention, conformément aux règles de l'art.
Nettoyage du chantier.
Ce descriptif technique n'est pas contractuel.

Nos fournitures sont affectées d'un coefficient de vente de 1,43 sur le prix d'achat sauf conditions particulières convenues avec le client.

Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	P.U. HT	
1,00	Travaux conformes au DEVIS en référence	785,00	785,00
	TOTAL H.T.		785,00
	T.V.A. a 10,00%		78,50
	TOTAL T.T.C.En EURO		863,50

Valeur en votre règlement au 30 Juin 2024

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.



Bon de Commande

N° : 940618 du 23/04/2024

Pr.

SEMCODA
AGENCE DE VILLEURBANNE
31, rue Louis Guérin
CS 30086
69100 VILLEURBANNE
Tel:04.78.93.21.92

SERVIMO SAS

101 Avenue Paul Marcellin

69120 VAULX EN VELIN

Immeuble collectif



Individuel



- 2 ans



Non Conventionné



Fournitures seules



Travaux dits urgents



Si coché, reporter la mention
"Travaux Urgents" sur la facture

**Exemplaire à joindre à la facture
dont le libellé sera conforme
aux instructions figurant au bas de page**

Fournisseur

Référence : 272589-FS0061

Téléphone : 04.78.79.36.36

Mail: houda.boukerria@semcoda.com

Lieu d'intervention

16 A RUE DIDEROT
69600 OULLINS

Référence de la Demande

THCMACPCE Tvx hors contra Maçonnerie Partie cne ext.

01-EE-2208-ENT-61563100

Marché : M - 230809003-1

00593-00001-00001 16 A RUE DIDEROT

Délai

Date limite exécution : 08/05/2024

Observations

Cette Résidence est susceptible de contenir de l'amiante. En conséquence toute intervention devra s'effectuer conformément à l'Article R.4412-97-3-II du Code du Travail.

Prestation à réaliser	Qté	PU HT	Mt HT	Mt TVA	Total TTC
MS00028 TRAVAUX SELON DEVIS 4040113 DEVIS 4040113 - DOSSIER N°050420241147	1,00	785,00	785,00	78,50	863,50
Total H.T.				785,00	
Total TVA				78,50	
Total TTC					863,50

SEMCODA rappelle à l'Entreprise, titulaire du présent bon, qu'elle doit veiller au respect des règles de sécurité fixées par le code du travail

Demande de travaux suivie par BOUKERRIA HOUDA le 23/04/2024

Visa pour bonne exécution
(Nom, Prénom, Date et Signature)

Le Responsable d'Agence,
Alban BLOCHET

Attestation simplifiée de TVA au dos

Facture libellée au nom de SEMCODA

et à adresser en 1 exemplaire à SEMCODA AGENCE DE VILLEURBANNE



S.E.M.CO.D.A

50, rue du pavillon
CS 91007
01009 BOURG en BRESSE CEDEX
Tél: 04.74.22.40.66

Taxe sur la valeur ajoutée

Attestation simplifiée

1 - Identité du client ou de son représentant

Je soussigné : **SEMCODA**

Adresse : **AGENCE DE VILLEURBANNE 31, rue Louis Guérin CS 30086 69100 VILLEURBANNE**

2 - Nature des locaux

J'atteste que les travaux à réaliser portent sur un immeuble achevé depuis plus de deux ans à la date de commencement des travaux et affecté à l'habitation à l'issue des travaux :

- ☐ Maison ou immeuble individuel ☒ Immeuble collectif ☐ Appartement
☐ Autre (précisez la nature du local d'habitation)

Les travaux sont réalisés dans :

- ☐ Un local affecté exclusivement ou principalement à l'habitation
☐ Des pièces affectées exclusivement à l'habitation situées dans un local affecté pour moins de 50 % à cet usage
☒ Des parties communes de locaux affectés exclusivement ou principalement à l'habitation dans une proportion de millièmes de l'immeuble
☐ Un local antérieurement affecté à un usage autre que d'habitation et transformé à cet usage

Adresse : **16 A RUE DIDEROT 69600 OULLINS**

dont je suis : ☒ Propriétaire ☐ Locataire ☐ Autre (précisez votre qualité) :

3 - Nature des travaux

J'atteste que sur la période de deux ans précédant ou suivant la réalisation des travaux décrits dans la présente attestation les travaux :

- ☒ N'affectent ni les fondations, ni les éléments, hors fondations, déterminant la résistance et la rigidité de l'ouvrage, ni la consistance des façades (hors ravalement)
☒ N'affectent pas plus de cinq des six éléments de second oeuvre :
Cochez les cases correspondant aux éléments affectés
☐ Planchers qui ne déterminent pas la résistance ou la rigidité de l'ouvrage ☐ Huisseries extérieures
☐ Closions intérieures ☐ Installations sanitaires et de plomberie ☐ Installations électriques
☐ Système de chauffage (pour les immeubles situés en métropole)

NB: Tous les autres travaux sont sans incidence sur le bénéfice du taux réduit

- ☒ N'entraînent pas une augmentation de la surface de plancher hors oeuvre nette (majorée pour les bâtiments d'exploitations agricoles de la surface de plancher hors oeuvre brute) des locaux existants supérieure à 10 %
☒ Ne consistent pas en une surélévation ou une addition de construction

4 - Conservation d'une copie de l'attestation et des pièces justificatives

Je conserve une copie de cette attestation ainsi que de toutes les factures ou notes émises par les entreprises prestataires jusqu'au 31 décembre de la cinquième année suivant la réalisation des travaux et m'engage à en produire une copie à l'administration fiscale sur sa demande.

Si les mentions portées sur l'attestation s'avèrent inexactes de votre fait, et ont eu pour conséquence l'application erronée du taux réduit de TVA, vous êtes solidairement tenu au paiement du complément de taxe résultant de la différence entre le montant de la taxe due (TVA au taux de 19,6 % ou 20,0%) et le montant effectivement payé (TVA au taux de 5,5 %, 7,0% ou 10,0%)

Fait à **VILLEURBANNE**

le **23/04/2024**

Signature du client ou de son représentant

Nadia DIAF

Directrice Gestion Immobilière

Numéro: 940618